

CHAPITRE C

**LES MÊMES DROITS
POUR TOU-TE-S
SUR TOUT LE TERRITOIRE**

| | |
|--|-------|
| • BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR..... | P. 34 |
| • POUR DES DROITS EFFECTIFS..... | P. 39 |
| • POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES ET CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE..... | P. 43 |
| • UNE AMBITION POUR LES OUTRE-MER : L'ÉGALITÉ DANS LA DIVERSITÉ..... | P. 46 |
| • SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE..... | P. 47 |
| • DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S..... | P. 50 |
| • REFONDER L'ÉCOLE..... | P. 52 |
| • ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONJUGUER EXCELLENCE ET DIVERSITÉ..... | P. 55 |
| • POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE..... | P. 56 |
| • DIVERSITÉ CULTURELLE AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE..... | P. 57 |
| • VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION..... | P. 59 |

BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR



Les révoltes de novembre 2005 nous interpellent, nous forcent à questionner les échecs des politiques publiques et nos propres limites. Les causes profondes de tels événements sont à chercher dans une situation sociale détériorée, dans les échecs répétés des politiques de la ville, de l'emploi, de l'éducation, du logement, de l'égalité des droits, des transports, etc.

Il revient aux Verts, en tant que parti politique, de faire des propositions concrètes pour changer les politiques publiques, et en particulier œuvrer à la fin des quatre systèmes d'humiliation qu'ont dénoncé à leur manière les émeutiers : l'humiliation face aux violences de la police et le "silence" de la justice ; l'humiliation face à la question du logement, l'humiliation face aux inégalités liées à l'école ; et l'humiliation face à une "sous-citoyenneté" due aux discriminations et à une sous représentation politique. Contre la stigmatisation des quartiers d'habitat social et de leurs habitants, nous refusons l'exaltation de la

"mixité sociale" comme objectif ultime. Plutôt que d'imposer une mixité sociale qui vise à diluer la pauvreté des quartiers populaires et à rendre invisibles leurs habitants, en postulant que les classes moyennes, en habitant avec les classes populaires, vont les "éduquer", nous préférons leur faciliter l'accès à l'expression, à la mobilité, à l'initiative et à la visibilité.

Nous refusons le mot d'ordre de "casser les ghettos", qui passe par la dévalorisation de leurs cultures et la destruction de leur architecture, la systématisation de pratiques policières injustes. Les cités ne sont pas des "ghettos" à "casser", mais des quartiers populaires avec leur histoire, leurs solidarités, leurs difficultés mais aussi leurs potentialités. Il faut les dynamiser, pas les dynamiter. A l'heure où la crise du logement social locatif, les opérations de démolitions de logements spacieux, bon marché et parfois confortables, sont difficilement justifiables.

Pour une police citoyenne et démocratique et une justice pour tous

Les Verts demandent la création d'une police nationale de proximité et la suppression de la police municipale avec affectation du budget dégagé à la médiation et la prévention.

Les tentatives de création d'une police nationale de proximité ont échoué. Il nous reste donc à en établir une véritable, qui permette d'instaurer des liens durables avec la population d'un territoire, condition d'un meilleur respect mutuel.

L'existence même de polices municipales rend possible tout une série de dérives : extension des pouvoirs du maire qui risque de devenir un maire-shérif, possession d'armes à feu comme la police nationale mais sans formation adéquate... Des villes comme Bègles où il n'y a pas de

police municipale, ont démontré qu'une ville pouvait se passer de police municipale.

Une police démocratique et citoyenne suppose également la réduction des prérogatives des milices de sécurité privées, la suppression de toute prime aux résultats et de l'obligation de résultats chiffrés, un redéploiement au niveau communal de la BAC et la limitation du recours aux comparutions immédiates.

Il faut limiter drastiquement les contrôles d'identité.

Une grande partie des troubles dans les quartiers populaires naissent des dérapages et des fréquences des contrôles d'identité, qui deviennent des contrôles au faciès. Ce qui impose de modifier dans ce sens la loi sur les contrôles et vérifications d'identité du 3 septembre 1986 et celle qui pénalise les rassemblements dans les halls d'immeubles.

Les forces de l'ordre doivent pouvoir lutter efficacement contre toutes les formes de discriminations. Ce qui suppose leur sensibilisation, non seulement au moment de leur formation, mais également tout le long de leur carrière.

La police, comme tout pouvoir, nécessite des contre-pouvoirs capables de limiter ses abus. Or, l'Inspection générale des services (IGPN) semble insuffisante à limiter les dérives. La création d'un corps de citoyens composé d'élus, de magistrats, de militants associatifs, sous l'autorité de la autorisés à être physiquement présents auprès des forces de l'ordre en action (sur le terrain ou dans les commissariats) permettrait un contrôle indépendant et régulier des pratiques policières.

La CNDS est un outil qui permet d'appréhender et de lutter contre les dérives des forces de l'ordre. Notamment en permettant de lutter

BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

contre le sentiment d'impunité. Cependant, la CNDS, ne dispose pas des moyens financiers et humains suffisants. Il faut augmenter son budget qui n'était, en 2005, que de 545 00 euros.

La police, comme tout pouvoir, nécessite des contre-pouvoirs capables de limiter ses abus. Or, l'Inspection générale des services (IGPN) semble insuffisante à limiter les dérives. La création d'un corps de citoyens, composé d'élus, de magistrats, de militants associatifs (sous l'autorité de la CNDS), autorisé à être présents auprès des forces de l'ordre en action, permettrait un contrôle indépendant et régulier des pratiques policières.

La police, comme tout pouvoir, nécessite des contre-pouvoirs capables de limiter ses abus. Or, l'Inspection général des services (IGPN) semble insuffisante à limiter les dérives. La création d'un corps de citoyens autorisés à être physiquement présents auprès des forces de l'ordre en action (sur le terrain ou dans les commissariats) permettrait un contrôle indépendant et régulier des pratiques policières.

Les lois Perben I et II et la loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance doivent être abrogées.

Les enfants ne doivent pas être traités comme des adultes en réduction, mais au contraire bénéficier pleinement d'une justice appropriée à leur personnalité en formation. Par ailleurs, il faut cesser de croire que l'on peut faire de l'éducation en milieu fermé et par conséquent il faut supprimer le programme gouvernemental actuel de construction de CEF (Centres Éducatifs Fermés)

et d'EPM (Établissements Pénitentiaires pour Mineurs). Par ailleurs, le Maire n'est pas là pour faire du contrôle social ou pour jouer à la super assistante sociale, mais pour mettre en place des politiques publiques traitant des causes des problèmes en banlieue.

Il est impossible d'assurer la justice sans donner plus de moyens à la Justice des mineurs, aux Juges des Enfants, aux services sociaux (PJJ, ASE, Associations habilitées). Un plan d'urgence doit créer 10 000 postes d'éducateurs spécialisés, notamment dans des départements en difficulté comme la Seine-Saint-Denis.

Emploi : miser sur les potentialités des habitant-e-s

Les Verts demandent la modulation des aides fiscales aux entreprises localisées en zones franches urbaines (ZFU) en fonction de leurs projets économiques et sociaux

Les ZFU sont très coûteuses et s'apparentent à du dumping fiscal, voire parfois à des cadeaux fiscaux aux patrons, sans contrepartie sociale suffisante. L'approche de l'Union européenne de modulation des aides financières des projets économiques en fonction de leur impact social paraît plus judicieuse dans ces territoires. Préférence doit être donnée au développement de l'économie solidaire, notamment à travers les micro-crédits et le soutien aux sociétés coopératives.

Il est moins coûteux et plus efficace d'instaurer, par exemple dans les passations de marchés publics, des

quotas d'embauche de personnes habitant dans des zones défavorisées ou de prioriser les PME issues des quartiers dans les grands marchés publics et privés. La « clause d'insertion » doit devenir l'une des priorités de toute politique pour les banlieues.

Le recrutement de la fonction publique sur concours doit être accessible aux jeunes qui s'adressent aux missions locales pour l'emploi. Il sera organisé des préparations aux concours adaptées à des gens sans qualification.

Ainsi recrutés, ils deviennent fonctionnaires et sont autorisés après 5 années à mutation dans toute la fonction publique. De plus, il est ouvert un concours spécial pour les personnes sans qualification. Les fonctions publiques doivent être vigilantes sur la diversité sociale et géographique des profils recrutés : politique d'incitations, type d'épreuves sélectionnées, neutralité bienveillante des jurys, etc..

Ce sont près de 7 millions d'emplois (1 emploi sur 3), essentiellement dans la fonction publique, qui sont interdits aux étrangers, souvent déjà défavorisés économiquement et socialement. Cette « préférence nationale » doit cesser.

Transport : désenclaver les quartiers

Gratuité des transports publics à l'échelle de l'agglomération

Le prix élevé des transports, d'un point de vue écologiste, est une incitation à privilégier la voiture. Ce qui a notamment pour conséquence une quasi-assignation à résidence des habitant-es de banlieue. La discrimination sociale se double ici d'une



BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

ségrégation territoriale. Le coût de la gratuité peut être financé par un impôt local équivalent, ce qui aurait ainsi un effet socialement redistributif, puisque l'impôt est proportionnel. De plus, la gratuité permet de faire de l'économie de tout le dispositif de contrôle. Enfin, cette mesure éviterait de nombreuses situations de tension sociale (amendes, contrôles des tickets, contrôles au faciès de la part des policiers...).

Développement des transports publics inter-banlieues
Il faut accroître l'offre des transports, qui doivent fonctionner à une fréquence plus élevée et plus tard en soirée. De plus, les lignes de transport sont trop souvent focalisées sur les centres-villes, il faut donc les compléter par des transports de banlieue à banlieue.

Education : pour des ZEP vraiment prioritaires, ouvertes vers la société

La proposition du sociologue Patrick Weil de faire accéder automatiquement 8% des meilleurs bacheliers de chaque lycée de France aux classes préparatoires des grandes écoles permettrait à tous les lycées, et non uniquement à des lycées choisis arbitrairement, de garantir à leurs meilleurs bacheliers l'accès aux meilleures filières post-bac. Cette réforme est pragmatique à moyen terme, dans le sens où elle vise à démocratiser l'élitisme scolaire alors que les Verts, dans l'idéal, sont opposés à l'élitisme. Elle aurait des vertus en montrant par l'exemple que l'école, dans tous les quartiers, peut donner accès aux meilleures formations, dissuadant ainsi les parents à déroger à la carte scolaire. De plus, cette mesure s'ap-

pliquerait de manière égalitaire à tous les lycées, en banlieue, dans les DOM-TOM ou à la campagne. Elle devrait être accompagnée d'un rééquilibrage entre les crédits attribués à l'université et aux grandes écoles.

La différenciation territoriale positive en faveur des ZEP est de trop faible ampleur pour compenser les dynamiques sociales inégalitaires qu'elle prétend combattre. Ce sont notamment les personnels les moins expérimentés, et donc les moins bien payés, qui y sont affectés. Au final, une classe de CE1 en ZEP ne compte en moyenne qu'un élève en moins qu'une classe de CE1 hors-ZEP.

Afin de faciliter un travail pédagogique adapté, il convient de diminuer significativement le nombre d'élèves par classe dans les ZEP (en priorité dans le primaire) et de redéployer les postes de professeurs en ZEP et hors ZEP, avec l'objectif d'un écart de 8 élèves par classe en moyenne.

Il faut revenir à des établissements scolaires à taille humaine et en finir avec des écoles de 1 000 élèves qui suscitent l'anonymat, empêchent une prise en compte individualisée des élèves et un véritable travail d'équipe du personnel de l'établissement, ouvert sur le reste de la société (développement des activités extra-scolaires, possibilité de spécialiser certains établissements de ZEP dans des disciplines « valorisantes » comme le théâtre, la musique, en lien avec les familles et les acteurs du quartier).

Il faut créer des écoles de la deuxième chance en direction de jeunes adultes qui ont quitté trop tôt l'Education nationale, qui n'ont pas

leur place dans des structures d'aide comme les Missions Locales et qui ont envie à un moment donné de reprendre une certaine forme de scolarité.

Des classes relais, comprenant obligatoirement des enseignants et des éducateurs, doivent être intégrées comme structures à part entière de l'Education Nationale pour éviter qu'elles ne deviennent une voie d'exclusion. Même s'il est préférable qu'elles se situent hors des murs d'un collège, les classes relais doivent permettre au bout d'un certain temps le retour d'un enfant vers le cursus classique.

Les problèmes des élèves (ex : absentéisme) ne doivent pas entraîner la pénalisation des familles. Ce qui entraîne généralement une aggravation de leur situation économique, une stigmatisation des familles et des élèves ainsi qu'une défiance vis-à-vis de l'institution scolaire.

Il convient d'institutionnaliser dans les programmes scolaires de l'apprentissage des notions de droit utiles aux enfants comme aux adultes, démontrant ainsi que celui-ci ne sert pas qu'à sanctionner mais aussi à protéger et à vivre ensemble dans une société démocratique.

Cette politique s'accompagnerait d'une formation des enfants à la résolution non-violente des conflits en privilégiant le recours à la loi et la parole, la médiation, la coopération et la réussite collective. Même si cette mesure n'a pas vocation à régler tous les conflits et la violence, elle peut contribuer à améliorer les situations en rompant avec les schémas habituels d'une société qui induit avant tout la compétition et l'agressivité. ►

BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

Logement-urbanisme : des logements sociaux pour ceux qui en ont besoin

Les opérations de démolition-reconstructions doivent être soumises à un processus de concertation et de co-élaboration aboutissant obligatoirement à référendum local au niveau du quartier concerné et, à la garantie de la reconstruction, au minimum, de logements sociaux (PLAI-PLUS) à l'échelle intercommunale et de haute qualité environnementale, avec des loyers équivalents pour la même superficie.. En effet, ces opérations touchent l'intime des populations visées. Celles-ci devraient donc bénéficier d'un droit de veto à ces sujets. D'ailleurs, si ces projets sont conduits dans leur intérêt, elles les accepteront. En revanche, si ces projets sont menés dans l'intérêt des élus locaux prompts à déconcentrer les quartiers d'habitat social qui peuvent embarrasser la tranquillité de leurs autres administrés ou de leur réélection, les habitants auront un moyen de s'y opposer. De tels référendums sont tout à fait possible, puisque des communes comme Arcueil ou Gentilly en ont effectué.

Ces opérations, menées avec les crédits de l'Anru, font régulièrement l'impasse sur une vraie concertation, au mépris des habitant-e-s. Or, les cités ne sont pas des "ghettos" à "casser", mais des quartiers populaires avec leur histoire, leurs cultures, leurs difficultés mais aussi leurs potentialités. Il faut les dynamiser, pas les dynamiter.

Il est insupportable de démolir des logements par milliers sans en reconstruire au moins autant. De plus, il faut s'assurer que les logements reconstruits ne le soient pas pour des ménages plus aisés (via des

logements PLS) ou encore plus loin à la périphérie, contribuant à l'éloignement des nouvelles "classes dangereuses".

Des financements spéciaux doivent être débloqués pour les aménagements contre le bruit des voies routières aux abords des logements sociaux, qu'ils soient nouveaux ou anciens (application rétroactive de la loi sur le bruit).

Afin de lutter effectivement contre les discriminations dans l'attribution des logements sociaux, il convient de ne conserver que les données nécessaires pour répondre aux critères d'attribution des logements sociaux et donc d'anonymiser les procédures. Certains offices HLM, au nom de la "mixité sociale", ou de la "mixité ethnique", utilisent en effet des critères tels que le nom ou la taille de famille, le lieu de naissance, ou le lieu de résidence ou l'ancienneté dans la commune, pour donner la priorité à certains ménages, au détriment des immigrés (ou supposés tels, comme les Antillais) notamment. Cette discrimination s'appuie sur la stigmatisation du "repli communautaire", qui postule que les étrangers ne doivent pas vivre ensemble et qui autorise, au final, de les rétrograder dans la file d'attente pour l'accès aux logements sociaux, par le biais de "quotas ethniques" qui ne disent pas leur nom.

La lutte contre les discriminations dans le logement doit s'accompagner de la création d'un corps d'inspecteurs du logement formés et disposant des moyens humains et matériels suffisants pour effectuer des contrôles dans tous les domaines concernant le logement. De plus, il faut rendre obligatoire la motivation détaillée des refus des demandes de logement, tant dans le secteur privé que public.

En s'inspirant des jardins ouvriers, il convient de permettre l'accès aux habitants des banlieue à des "jardins de poche" ou jardins familiaux pour faire la promotion d'une agriculture domestique saine tout en multipliant les lieux de rencontre entre les habitants.

Citoyenneté : pour une égalité effective des droits

La proposition, issue des conclusions de la "Commission Stasi" de reconnaître un jour férié confessionnel optionnel pour l'Aïd, Kippour, la Pentecôte ou le Noël oriental permettrait de rééquilibrer un tant soit peu le calendrier républicain, qui reconnaît uniquement les fêtes chrétiennes (Noël, Pentecôte...). Elle a aussi l'avantage de ne pas obliger les salariés à déclarer leur appartenance religieuse, puisque les athées y auront droit également et elle ne fait qu'officialiser et élargir ce qui existe déjà de fait dans la fonction publique.

Elargissement de la loi du 27 février 2002 sur la citoyenneté de proximité L'établissement de conseils de quartier doit être obligatoire pour toutes les communes, et non pas seulement pour celles de plus de 80 000 habitants comme aujourd'hui. De plus, pour doter ces conseils de vrais pouvoirs, il faudrait obliger les maires à leur attribuer, dans les 5 ans, des enveloppes financières, voire une part de budget participatif, et leur reconnaître la capacité d'exercer une vraie contre-expertise.

Dans la même idée, des observatoires des décisions communales doivent être instaurés, qui seraient en partie composés par tirage au sort, ►

BANLIEUES : L'URGENCE DE REDONNER ESPOIR [SUITE]

afin de ne pas réserver l'activité politique aux militants associatifs ou aux experts.

Afin d'assurer une représentation effective et équitable de chaque quartier au sein des conseils municipaux, les conseillers municipaux seront élus sur la base de circonscriptions déterminées à l'échelle de chaque quartier.

Egale reconnaissance pour les anciens combattants immigrés

Le gouvernement doit reconnaître la totalité des anciens combattants des dernières guerres, sans exclusion de nationalité. La mémoire de la libération ne doit pas rester figée sur les libérateurs américains et les résistants français ; notre héritage collectif doit intégrer tous les combattants issus des colonies (goums marocains, spahis algériens, tirailleurs sénégalais...). Ce qui passe avant tout par un alignement définitif sur les normes françaises des retraites et pensions des combattants et travailleurs immigrés.

Donner le droit à la population d'une partie d'une commune de s'ériger en commune autonome, par référendum local

Il faut transférer du préfet à la population locale le pouvoir pour un territoire de s'ériger en commune (premier alinéa de l'article L. 2112-5 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit de favoriser la possibilité pour les communautés locales de s'administrer elles-mêmes, localement, à l'échelle qu'elles auront choisie. En effet, dans des communes de grande taille, certains quartiers populaires sont délaissés par la municipalité. Il s'agit alors de rapprocher les lieux de pouvoir des habitants, afin

de leur redonner une autonomie et un pouvoir collectif sur leur destin de manière indépendante.

Renforcement des espaces locaux associatifs (maisons de quartier, maisons de la justice et du droit, maisons de la petite enfance) et des médiateurs (médiateurs pénaux et d'immeubles, adultes-relais, aides pour l'accès aux services publics pour les non-francophones)...

L'assèchement financier du tissu associatif, organisé par la droite, a eu des conséquences destructurantes pour des quartiers déjà fragilisés par la faiblesse des services publics. Nous devons donner aux habitants de ces quartiers des réels moyens d'action en leur octroyant des locaux associatifs.

Un effort particulier doit être fait pour généraliser les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) près des quartiers pour traiter dans un lieu de proximité des problèmes de justice civile ou pré-pénale pour des affaires peu graves. Là où elles existent, les MJD peuvent apporter des réponses en terme de justice de proximité. Plus largement, il faut encourager les mesures de médiation entre personnes en conflit, de réparation dans le cadre d'un lien entre coupables et victimes, ainsi que les travaux d'intérêt général comme peine de substitution permettant aux auteurs d'infractions de s'amender et de retrouver une appartenance collective à la cité. Il faut développer des Maisons de Quartiers et des Clubs de Prévention ouverts en dehors du temps scolaire, notamment le soir et les week-ends, proposant des activités et montant des projets avec les jeunes eux-mêmes. Les Maisons de Quartiers pourraient permettre aux parents de

venir échanger collectivement sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés et obtenir des conseils de spécialistes familiaux.

Pour une vraie politique féministe dans les quartiers

Même si on ne doit pas stigmatiser davantage les quartiers populaires dans leur rapport aux questions de genre, il est indispensable d'œuvrer à l'émergence d'une réelle politique féministe dans les banlieues, comme d'ailleurs dans la société toute entière.

Il convient de favoriser la participation effective des filles et des femmes aux activités proposées par les pouvoirs publics ou les associations (colonies de vacances, sports, culture...). Ceci n'aura de sens que si au préalable elles sont associées paritativement à l'élaboration de ces activités, notamment par le biais d'un recrutement mixte des travailleurs sociaux et éducateurs.

Il est impératif de donner aux femmes des lieux de rassemblement et d'échange.

Il existe un manque criant de places d'hébergement pour les femmes victimes de violences. Il faut mettre en place des mesures d'aides (administratives, assistance psychologique et juridique, recherche d'emploi). Des plannings familiaux doivent être mis en place dans tous les quartiers. Des cours d'éducation sexuelle doivent être donnés aux filles et aux garçons par l'Education nationale et l'éducation populaire. Des sessions non-mixtes doivent permettre de libérer la parole des filles et de désamorcer les discours machistes, préalablement à des sessions mixtes permettant le dialogue.

POUR DES DROITS EFFECTIFS

Depuis de trop nombreuses années, on observe non seulement une remise en cause massive des protections sociales et solidaires, mais également un recul très grave des acquis démocratiques : l'inégalité se creuse ; la participation politique faiblit de jour en jour, la parole du citoyen se trouve de plus en plus bafouée par nos gouvernants ; les prisons sont plus que jamais un scandaleux cachemière..

Enfin, la politique sécuritaire devient la seule résolution « ferme » du gouvernement français face aux crises économiques, sociales et sociétales qui secouent notre société. Le droit de se défendre mais aussi les libertés de s'exprimer, de s'engager, de vivre différemment sont attaquées quotidiennement au nom de la « lutte contre le terrorisme », de la

« sécurité du riverain », des soi disant valeurs de la République, souvent résumées à un jacobinisme galopant et surtout invoquées pour exclure un peu plus (expulsions, quotas, contrôle d'intégration, censure de chansons, « tolérance zéro »...). Les discriminations se multiplient à force de n'être pas prises en compte et s'accroissent à mesure que la violence sécuritaire du gouvernement s'installe dans tous les domaines de notre vie quotidienne, frappant particulièrement les populations les plus fragiles.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour rétablir et garantir des libertés fondamentales en peu de chagrin, pour lutter contre toutes les discriminations et faire acquérir de nouveaux droits.

La lutte contre les discriminations au cœur du projet Vert

Par leur ampleur, leur institutionnalisation, leur impunité apparente, les discriminations ont d'ores et déjà des conséquences très graves et constituent un danger pour la cohésion sociale et la démocratie qui s'accroîtra si l'immobilisme de nos gouvernants fige notre République dans un modèle virtuel sans outil de transformation. La peur des communautés ainsi que, de fait, leur renforcement, sont les conséquences directes de la généralisation des discriminations.

Si les discriminations prennent une telle ampleur dans le schéma français c'est parce qu'elles ne sont pas le fait d'un ou de plusieurs individus, mais celui d'un système qui les organise et les généralise. Elles sont caractéristiques du fonctionnement général de notre société et d'une certaine conception de la démocratie. Les remettre en cause, c'est refuser cette conception pseudo-démocratique fondé sur une hiérarchie castée encore omniprésente.

Le respect de la diversité et la non-discrimination – des langues, des minorités, des modes de vie, des cultures, est ainsi l'outil central d'un pluralisme dans les faits, donc d'une démocratie partagée.

Le parti Vert met la question du pluralisme au cœur de son projet. Refuser les discriminations, c'est réviser de facto le fonctionnement général de notre système politique et social. C'est dans cette perspective que les Verts proposent un certain nombre de réformes à mettre en oeuvre à court et moyen terme. C'est un enjeu central de leur réflexion.

Rendre efficace les outils existants et changer les pratiques sociales

Il existe des outils juridiques en matière de lutte contre les discriminations. Cependant, à cause du dysfonctionnement du système judiciaire, la plupart des plaintes sont déqualifiées ou classées sans suite. Les Verts veulent la mise en place d'une

évaluation continue des outils existants et une analyse des dysfonctionnements constatés pour adapter en temps réel notre système législatif et administratif.

Ils considèrent également que doit être assurée la formation des juristes, des policiers et des administrations aux questions de discriminations, ainsi que celles des bénévoles des associations de défense des droits humains.

Les Verts sont favorables à la mise en oeuvre d'un outil qui permette de qualifier et de quantifier les discriminations (qui est discriminé, dans quelle proportion, par qui, comment, pourquoi...) dans tous les secteurs de la société en prenant en compte toutes les discriminations. Il faut rendre visible l'invisible. Cela permettra de comprendre le processus systémique, de faire pression pour sortir de cet aveuglement dont on ne pourra plus prétendre qu'il est involontaire. Seule cette lucidité pourra nous permettre d'établir des modes d'actions anti-discriminatoires efficaces et justes.



POUR DES DROITS EFFECTIFS [SUITE]

La plus grande difficulté en la matière résulte du fait que la charge de la preuve incombe à la personne discriminée.

Si nous refusons toute remise en cause du droit à la présomption d'innocence, nous souhaitons un aménagement de la charge de la preuve en matière civile et commerciale pour les personnes physiques et morales de même nature qu'en droit du travail. En effet, s'il est prouvé une différence de traitement manifeste, il reviendra à la personne incriminée d'apporter la preuve qu'il ne s'agit pas de discrimination, mais d'un traitement objectif.

Les Verts veulent le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe et la reconnaissance des formes diverses de parentalité.

En France et en Europe, les Verts soutiennent depuis longtemps les revendications des lesbiennes, des gays et des transsexuels pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Aux côtés des associations, des couples discriminés et des personnes qui sont laissées sans droits, les Verts se sont toujours engagés sans ambiguïté. L'égalité des droits devant le mariage et l'adoption entre les hétérosexuel-le-s, les transsexuel-le-s et les homosexuel-le-s doit aujourd'hui devenir une réalité, si l'on veut que notre République respecte ses principes fondamentaux dans les faits. L'amélioration du PACS dans le sens d'une égalité absolue entre les droits conférés par celui-ci et le mariage doit, pour les mêmes raisons, voir le jour dans les meilleurs délais (fiscalité, adoption, etc.) De plus, les transgenres doivent pouvoir changer leur identité civile.

Enfin la parentalité doit plus généralement être revisitée par le législateur afin de permettre à l'enfant d'être mieux pris en charge au sein des nouvelles formes que prend la famille. En particulier, une loi permettant la tutelle de l'enfant par le/la partenaire de vie du parent ayant la garde de l'enfant, lorsque celui-là est d'accord, devra permettre à l'enfant une continuité éducative et affective adaptée à sa situation familiale, même en cas de décès du parent tuteur.

Les Verts souhaitent la réintégration dans l'espace politique et juridique commun des politiques en direction des personnes en situation de handicap.

Le développement de la démocratie dans notre république passe par la participation de tous les citoyens aux décisions qui les concernent.

Les lois actuelles qui orientent la politique sur le handicap consacrent le maintien des personnes en situation de handicap hors de l'espace politique commun. Afin qu'elles retrouvent l'intégralité de leur citoyenneté, nous demandons la réintégration dans l'espace politique et juridique commun des politiques publiques les concernant.

Les mesures que nous proposons appellent des modifications de fond dans la prise en compte du handicap en France et impliquent des modifications des textes législatifs actuels afin de permettre, à terme, le rattachement des institutions médico-éducatives à l'Éducation Nationale (et non au ministère de la Santé) et celui des Centres d'Aide par le Travail (C.A.T.) au Ministère des Affaires Sociales (et non au ministère

de la Santé). C.A.T. dont, la mission d'adaptation doit par ailleurs être garantie.

La Caisse Nationale de Solidarité, créée récemment par la loi de 2005, censée financer l'ensemble des politiques en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, est basée sur un principe de charité puisque son financement fait appel à la "solidarité" au travers d'un jour férié devenu jour de travail. Nous demandons sa suppression et l'intégration des dépenses qu'elle finance dans le régime général de solidarité sociale nationale.

Enfin, pour permettre de coordonner ces changements fondamentaux, nous souhaitons la création d'un poste de délégué interministériel aux personnes en situation de handicap, rattaché directement auprès du Premier ministre. Ce délégué aura pour mission l'intégration dans les politiques générales communes de toutes les mesures d'ordre législatif ou réglementaire sur le handicap pour, à terme, disparaître.

Mettre fin à l'hypocrisie de notre société concernant la prostitution

Les prostitué-e-s doivent ne plus être stigmatisé-e-s et réprimé-e-s, mais accéder au droit commun, comme tout-e citoyen-ne. Ce sont les réseaux de proxénètes qui doivent être très durement sanctionnés et les clients sensibilisés.

Il s'agit donc de garantir aux prostitué-e-s l'accès à tous les droits sociaux, de supprimer toutes les mesures de répression, d'éloignement et de stigmatisation les concernant, ►

POUR DES DROITS EFFECTIFS [SUITE]

de favoriser leur formation/reconversion quand ils/elles le désirent, par une formation professionnelle et l'arrêt de poursuites du fisc, de donner des cartes de séjour et une possibilité de formation professionnelle pour les victimes de la traite sans dénonciation du proxénète, de lancer des campagnes de sensibilisation en direction des clients, de mettre les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre l'exploitation et la violence subies par les prostitué-e-s.

Reconnaître les langues minoritaires

Signée sous le gouvernement Jospin, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a été bloquée par Chirac pour non-conformité à la Constitution en son article 2, qui précise : « *La langue de la République est le français* ».

Plusieurs propositions de loi constitutionnelle ou amendements ont été déposés depuis, notamment par les parlementaires Verts, auxquels il n'a pas été donné suite par les différents gouvernements.

Les objectifs sont d'une part de parvenir à une « récupération » linguistique, c'est-à-dire, un rétablissement du bilinguisme dans tous les secteurs de la vie publique et privée dans les régions historiquement concernées, et d'autre part de permettre aux langues minoritaires parlées par les populations issues de l'immigration et des diasporas d'être transmises en toute dignité à leurs descendants.

Pour cela, il faut une réforme constitutionnelle permettant la ratification de TOUS les articles de la Charte (a

maxima et non a minima), ainsi que l'adoption d'une loi-cadre établissant un statut stable et ambitieux en termes de moyens mis en œuvre.

Nous souhaitons l'abrogation de l'ensemble des dispositifs liberticides adoptés depuis 2001. La Loi de sécurité intérieure et ses mesures discriminantes contre les gens du voyage, les personnes sans domicile, les jeunes, les prostitué-es ; les lois contre l'immigration, les lois concernant l'enfermement des mineurs et leur responsabilité pénale doivent notamment être immédiatement remplacées par un système législatif respectueux des droits de chacun-e dans la société française.

L'accès au droit commun pour tous et toutes doit être le principe intangible de ce système. Les prostitué-es et les gens du voyage doivent en particulier voir leur statut de « sans droit » largement revisité pour en finir avec les lois et situations d'exception qui ne font que renforcer les exclusions.

Doit également et impérativement disparaître l'article 434-7-2 du code de procédure pénale relative à l'obligation par toute personne du fait de ses fonctions (y compris les avocats) de révéler des informations sur des personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission d'une infraction, lorsque cette révélation est de nature à entraver le déroulement des investigations ou la manifestation de la vérité (passible de 5 ans d'emprisonnement).

La suppression de la section antiterroriste du parquet de Paris, au profit de pôles régionaux spécialisés judiciaires et de police judiciaire ayant compétence sur toute la délinquance et la criminalité organisée ou présentant des complexités techniques

(environnement et santé publique par exemple) nous semble plus pertinente. De la même manière, la modification de la définition française de l'infraction politique doit permettre de prendre en considération le mobile et non pas la nature de l'acte, et de créer un statut de prisonnier politique respectueux des droits humains.

Instaurer un *numerus clausus* pour la détention en milieu fermé et en milieu ouvert

Les prisons ne sont pas une solution, en tout cas par elles-mêmes.

Elles ne réparent pas, ne protègent pas, n'empêchent pas la récidive. Mais leur rôle est moins défendable encore lorsque l'enfermement carcéral devient une réponse exclusive à tous les maux socio-économiques que notre société rencontre. Prisons de la misère, de la folie et du désespoir, elles sont un des premiers scandales français. En même temps qu'une vraie mise en œuvre de modes alternatifs à l'enfermement, la première mesure en termes de respect des droits humains fondamentaux est de rendre au prisonnier sa dignité d'homme ou de femme, c'est à dire d'en finir avec un mode d'incarcération où la promiscuité et tous ses effets destructeurs deviennent une réalité systématique. Le projet d'instaurer un *numerus clausus* en prison aura pour effet de mettre un terme définitif à la surpopulation carcérale et aux drames qu'elle induit.

Décider de n'installer qu'une seule personne là où il n'y a qu'une seule place relève du respect le plus élémentaire, voire du simple bon sens. Le responsable politique, le législa-



POUR DES DROITS EFFECTIFS [SUITE]

teur et l'administration disposent, sous réserve d'un meilleur examen et de propositions à venir, de quatre voies pour ajuster le nombre de personnes détenues au nombre de places :

- Limiter la durée de l'incarcération en obligeant à l'application des mesures prévues par les textes (aménagement de peine, libération conditionnelle, limitation de la détention provisoire...).
- Mettre en oeuvre les peines de substitution et les dispositifs alternatifs à la prison déjà présents dans l'arsenal législatif (amende, jour-amende, travail d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve...).
- Supprimer la peine d'enfermement pour certains types de délits qui n'impliquent aucune sorte de dangerosité (infraction simple à la législation sur le séjour, par exemple).
- Libérer de façon anticipée un détenu en fin de peine pour permettre la mise en détention d'un nouvel arrivant.

De plus, pour permettre à la Commission de déontologie d'avoir un rôle moteur dans le respect de la dignité des personnes privées de liberté, il faut lui donner plus de moyens financiers, et élargir son champ de compétence à l'ensemble des lieux où il y a privation de liberté.

Pour une dépénalisation de toutes les drogues et la légalisation du cannabis Il nous semble essentiel de rompre avec l'hypocrisie et de sortir d'une politique des drogues criminelle et dangereuse. Celle-ci enferme en effet encore plusieurs milliers d'usagers de

drogues dans les prisons françaises, et traite par la répression une question de santé publique.

Nous souhaitons la légalisation du cannabis, reconnu par les enquêtes scientifiques comme étant moins dangereux que l'alcool et dont la consommation généralisée dans la population rend la répression néfaste et socialement injuste . La mise en place d'une politique de prévention, d'accompagnement social et de soins face à l'abus de drogues est enfin urgente, la situation actuelle pouvant se résumer encore une fois à laisser

mourir les plus fragiles dans la rue et à réprimer les jeunes et les étrangers. Ainsi devons-nous abroger la loi de 1970 et mettre en œuvre une politique de réduction des risques qui ne juge pas, mais accompagne, selon les besoins afférant à chaque situation. Les Verts soutiendront les propositions votées au Parlement européen le 15 décembre 2004. (rapport Catania). Les Verts soutiendront l'organisation de la Marche mondiale du Cannabis, chaque premier samedi du mois de mai, partout en France, dans les Dom-Tom et dans le monde entier.

POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE



De l'égalité proclamée des femmes à la réalité, il y a un gouffre. Les inégalités de genre demeurent fortes, les violences et le sexisme perdurent, la division des rôles reste la norme. L'actuelle remontée de l'ordre moral et de l'intégrisme, la culpabilisation des femmes sont autant de signes et de menaces de régression. En outre, la casse des acquis sociaux frappe de plein fouet les femmes, plus exposées à la précarité que les hommes, du fait de l'image stéréotypée et du rôle de gardiennes du foyer que la société leur impose. Pour les Verts, un monde solidaire et écologiste ne peut être construit sur de telles bases.

Les aspirations des femmes à leur autonomie, leurs luttes contre les discriminations et les stéréotypes exigent une réponse politique dans tous les domaines. C'est pourquoi les mesures concernant les femmes sont réparties dans tous les chapitres de ce projet, mais il sera traité spécifiquement ici des mesures pour l'autonomie financière, fiscale, civile, familiale des femmes, des questions de santé spécifiques aux femmes, et d'une mesure phare : la loi cadre contre les violences de genre.

Un Ministère des droits de Femmes sera mis en place dès la première mandature pour veiller à la mise en œuvre de toutes ces mesures.

Des mesures pour l'autonomie des femmes

Une condition essentielle de l'émancipation des femmes, c'est leur autonomie financière. Pourtant, elles demeurent trop souvent financièrement dépendantes d'un conjoint ou d'un compagnon. Et c'est parmi les mères de familles monoparentales, à tous les âges, qu'on trouve les femmes les plus pauvres et les plus précarisées, d'autant plus qu'elles ont souvent été contraintes d'accepter des emplois peu qualifiés, à temps partiel, etc.

Les propositions des Verts concernant la : réduction et le partage du travail, l'instauration de pénalités pour les entreprises développant des contrats précaires et du temps partiel imposé, la rémunération minimale de 66% du Smic pour un travail à temps partiel, vont dans le sens de l'autonomie des femmes. Quant au revenu social garanti, il les concerne tout particulièrement, qu'elles vivent seules ou en couple.

La seconde vague de propositions concerne le renforcement des mesures en faveur de l'égalité des salaires

entre les femmes et les hommes, l'obligation de résultats de programmes d'égalité professionnelle dans les entreprises, la revalorisation financière des emplois occupés majoritairement par des femmes, notamment dans le tiers secteur.

Afin de lutter contre l'accroissement des maladies professionnelles, de la souffrance et du stress qui frappent particulièrement les femmes au travail, il convient d'améliorer les conditions de travail, et de mieux les contrôler par une augmentation du nombre d'inspecteurs et de contrôleurs du travail.

Il convient également de reconnaître et valoriser, en terme de rémunération et de droits sociaux, le travail des femmes collaboratrices de leur conjoint (femmes d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs...) par un statut autonome, indépendant de celui du conjoint.

En termes de ressources, concernant les familles monoparentales, l'allocation de parent isolé doit être revalorisée et maintenue tant que l'enfant est à charge du parent et ne peut bénéficier d'aucune aide en son nom propre. Dans le cas d'enfants pour

lesquels une pension alimentaire est due, il faut établir un mécanisme de perception automatique dès qu'un tribunal rend un jugement.

L'inégalité de ressources entre les hommes et les femmes est également criante au moment de la retraite, et pire encore pour les femmes chefs de famille monoparentales. Les salaires plus bas tout au long de la vie (inégalité salariale, faibles qualifications, bas salaires mensuels et horaires), les carrières incomplètes (interruption d'activité, temps partiels, parcours chaotiques entre emploi et sous-emploi) en sont responsables. Le revenu social garanti, qui interviendrait pendant les périodes de "non activité salariée", doit donc être couplé avec des droits à la santé et à la retraite. En d'autres termes, les droits sociaux deviendraient des droits de la personne et ne seraient plus liés à un salaire ni dérivés de ceux d'un conjoint.

En outre, il est nécessaire de revaloriser le minimum vieillesse et les pensions de retraite, mais aussi de mieux prendre en compte, dans le calcul des annuités, les périodes d'interruption d'activité pour raison de maternité-éducation des enfants. La situa-



POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES, ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

[SUITE]

tion particulière des familles monoparentales réduit ou supprime la portée des systèmes de réversion. Il convient donc que le nombre d'années prises en compte pour le calcul de la retraite soit porté à 10 ans si le parent a été chef de famille monoparentale pendant au moins 10 ans.

L'instauration de l'imposition séparée dans les couples rétablira l'autonomie fiscale des femmes et clarifiera leur situation sociale. Par ailleurs, le système de parts dans l'impôt sur le revenu, profondément inégalitaire, sera remplacé par un abattement forfaitaire par enfant à charge.

Les allocations familiales seront augmentées, fiscalisées, et attribuées pour tout enfant, quel que soit son rang.

La réforme des noms et des appellations des femmes, l'abandon du terme "chef de famille" conforteront l'autonomie civile des femmes.

Des campagnes de communication pour le partage des tâches domestiques et parentales, le congé paternité porté à un mois minimum contribueront à l'égalité des femmes dans le couple.

Une loi cadre contre les violences de genre

La violence à l'encontre des femmes représente la forme la plus brutale et invisible de la domination masculine, qu'elle s'exerce dans la sphère du privé ou dans la sphère publique. Il a fallu des décennies de luttes et finalement quelques enquêtes pour qu'elle soit, partiellement, révélée comme un phénomène général, touchant toutes les classes sociales. Pour autant, il serait faux de limiter ces violences au seul rapport de couple, au domaine du "privé" : c'est l'ensemble de la société qui secrète ce rapport de domination et de violence de genre, et c'est aussi bien dans la rue, ou au travail, que les femmes sont agressées en tant que femmes.

Notre code pénal est saupoudré de dispositions pour réprimer certaines de ces violences. Mais cela ne constitue qu'un appareil de sanctions. Une loi-cadre, à l'instar de celle qui a été votée en Espagne traduirait une toute autre politique. Elle est actuellement à l'étude dans le milieu associatif et traitera de toutes les sortes de

violences : violences physiques ou morales, viols, incestes, harcèlement au travail, mariages forcés, mutilations, etc. Les Verts se feront le relais politique de ces associations...

Dans son argumentaire, cette loi-cadre éclairera la gravité du problème et dénoncera ces violences multiformes qui font système et révèlent la domination masculine et l'infériorisation des femmes (mais aussi de toutes celles et ceux qui ne sont pas dans le moule de la reproduction des rôles sexuels : gais, lesbiennes, trans). Elle annoncera ses objectifs, en particulier la volonté de traiter le problème à la racine (« le processus de socialisation et d'éducation »), et de garantir des droits économiques aux femmes victimes de violence de genre dans le but de faciliter leur intégration sociale.

Dans sa première partie, la loi traitera de la prévention, des mesures de sensibilisation, prévention et détection. L'éducation, mais aussi la publicité, devront respecter la dignité des femmes et leur droit à une image non stéréotypée, ni discriminatoire. Dans le domaine de la santé, des actions de détection précoce et d'assistance aux victimes seront prévues. Un vaste programme de formation complémentaire et de recyclage à l'attention des professionnels qui interviennent dans ces situations sera mis en place.

Dans sa seconde partie, la loi traitera de la protection des victimes et de leurs enfants mineurs, de leur soutien et de leur réinsertion sociale, du droit d'accès à l'information et à l'assistance sociale, du droit à l'assistance juridique gratuite, et enfin du Droit du travail : absences au poste de travail justifiées pour les

POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES, ET CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

[SUITE]

victimes de violences, mobilité géographique facilitée, droit à la situation légale de chômage lorsque la situation qu'elles subissent les contraint à suspendre leur contrat de travail, programme d'action spécifique pour faciliter l'insertion professionnelle. Bref, toutes mesures tendant à assurer des ressources minimales de subsistance qui permettront aux victimes de prendre leur indépendance par rapport à l'agresseur.

Dans sa troisième partie, la loi regroupera et retravaillera l'ensemble des sanctions disséminées dans le code pénal, et organisera leur traitement juridique.

Des mesures pour les problèmes de santé spécifiques aux femmes

Outre la défense de leur propre santé, les femmes comblent à domicile les lacunes de la santé publique et en particulier le manque de structures d'accueil, en soignant leurs proches... Mais il y a des problèmes de santé spécifiques aux femmes qui nécessitent :

- La formation du corps médical aux problèmes de santé spécifiquement féminins et aux violences.
- L'étude et prise en charge des maladies professionnelles et impact sur la fécondité et sur les femmes enceintes.
- La formation des parents à la santé et à une alimentation saine, dispensée par les dispensaires.
- La prise en compte des femmes dans la prévention et le traitement du SIDA qui les frappe de plus en plus dans l'indifférence générale.
- L'application stricte de la loi de Juillet 2001 sur l'avortement, obligation pour les CHU et hôpitaux des grandes villes de pratiquer les IVG et développement de l'avortement médicamenteux par la médecine de ville.
- La mise en place de vraies campagnes sur la contraception et l'IVG, gratuité de tous les contraceptifs.

UNE AMBITION POUR LES OUTRE-MER : L'ÉGALITÉ DANS LA DIVERSITÉ

Les difficultés de l'outre mer français sont connues: démographie, taux de chômage très élevé, explosion du nombre d'allocataires du RMI, économie de comptoir, problèmes sanitaires, pollutions (mercure en Guyane, pesticides dans les terres donc les eaux antillaises, eaux usées et déchets à la Réunion, conséquences des essais nucléaires en Polynésie...), énormes problèmes de logement, désengagement de l'Etat des services publics, dirigeants d'entreprise et d'administrations majoritairement métropolitains, reconnaissance des impacts du fait colonial non encore complètement partagée... Le vocable "outremers" recouvre des réalités, des quotidiens bien différents, bien que liés

entre eux par un constat commun. La Guadeloupe et la Martinique présentent des sols qui sont contaminés pour des siècles par des pesticides organochlorés (Chlordécone) utilisés dans les cultures. Les collectivités d'outre mer sont les oubliées de la loi sur l'eau de 1962. Décharges sauvages et manque d'assainissement alimentent les maladies telles que le chikungunya à La Réunion ou la dengue en Guyane. La politique de gestion des déchets ne respecte pas la législation nationale et européenne. La France qui veut se donner en exemple au monde n'a pas été capable de préserver l'environnement et d'assurer la santé de ses ressortissants ultramarins.

Les Verts proposent :

- Un plan Orsec pour la santé au regard des grands enjeux environnementaux comme une des premières décisions dans le cadre de la législation 2007-2012.
- La prise en compte par l'Etat Français de ses responsabilités sanitaires et environnementales.
- Les conséquences de l'esclavage, du colonialisme, de l'économie de comptoir et du déséquilibre des échanges ont engendré une situation de dépendance face à la métropole. Le clientélisme, le paternalisme, le népotisme, la corruption sont des maux récurrents. L'urgence dans les outre mers est à l'égalité. Les collectivités territoriales de l'outre-mer, en regard de l'histoire, doivent obtenir un plan de rattrapage qui devra s'exprimer à travers des politiques publiques spécifiques et une péréquation permettant de combler les retards et de promouvoir des modèles de développement adaptés à chaque territoire. Le but est de mener la lutte contre le chômage, la précarité, la déscolarisation et la création de structures pour les citoyens les plus défavorisés.
- Une réforme foncière permettant un accès équitable à la terre pour tous les usages (agriculture de qualité, aménagement urbain et rural, logements privés et sociaux et services publics). L'aménagement du territoire sera abordé comme une priorité, au vu des retards structurels, en étudiant toutes les solutions alternatives dans le cadre d'un développement soutenable, et, dans le cas de la Guyane, en tenant compte de la forêt amazonienne au niveau planétaire.
- Une continuité territoriale du service public pour lutter contre les discriminations : tout citoyen a le droit de bénéficier du droit d'aller et venir à des conditions de sécurité, de prix, et de confort entre l'hexagone et les collectivités d'outre mer, en prenant en compte la nécessité de diminution de l'empreinte écologique.
- La mise en place de services publics à proximité de tous les lieux de vie (en particulier les lieux de vie excentrés et isolés) doit être assurée afin que l'« égalité » devienne une réalité. Tout citoyen a le droit de disposer d'écoles, de bureaux de Poste, d'hôpitaux, de maternités... dans les mêmes conditions sur tout le territoire français.
- Une organisation administrative choisie : il s'agit de permettre à chacune des collectivités de disposer d'un statut adapté à ses réalités et à ses aspirations, sur la base d'un consentement préalable des populations.
- Le respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique.
- La reconnaissance des droits des peuples autochtones et, en particulier, leur droit à la propriété foncière collective.
- Le contrôle démocratique et la transparence des fonds européens pour un alter développement soutenable.
- L'intégration des collectivités d'outre mer dans leur environnement géographique, notamment à travers la coopération de l'Union Européenne avec les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP). Le traitement des urgences écologiques, sociales et démocratiques des outremers ne se fera qu'avec les ultramarins et leurs représentants locaux.

SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE

La législation française concernant l'immigration est une des plus répressives et des plus inhumaines qui soit dans les démocraties qui nous entourent. Nous opposant fermement à ces politiques dites d'« *immigration choisie* » ou de « *quotas* », qui font des étrangers une marchandise, nous souhaitons d'urgence mettre en place trois types de mesures

pour changer radicalement l'approche de la France en la matière : donner le droit de vote à tous et toutes les résident-es en France ; régulariser le séjour de tou-tes celles et ceux qui le demandent, garantir un droit d'asile respectueux des droits humains fondamentaux.

Le droit de vote et d'éligibilité doit être accordé aux résidents étrangers pour toutes les élections

Il faut rappeler que le 3 mai 2000, une proposition de loi constitutionnelle a été approuvée par l'Assemblée Nationale et transmise au Sénat. Cette proposition de loi constitutionnelle qui donne le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires dans les mêmes conditions qu'aux étrangers communautaires n'a jamais été mise à l'ordre du jour du Sénat. Alors qu'une majorité de nos concitoyens semble en accord avec le vote aux élections locales, nous devons aller plus loin, en revendiquant le vote à toutes les élections. En attendant, il faut multiplier les expériences de Conseils de Résidents étrangers et des Commissions extramunicipales les accueillant.

Garantir le droit d'asile et l'élargir aux persécutions liées au sexe et au genre

Il est urgent de retrouver un véritable droit d'asile et de revenir à la pleine application de l'esprit de la Convention de Genève, en France et au niveau de l'Union Européenne. L'OFPRA doit être réellement indépendante (des ministères de l'intérieur et des Affaires étrangères), que cela concerne l'ensemble des documents demandés ou la transmission des décisions motivée. La présence de représentants d'associations et de représentants du HCR au sein de l'OFPRA doit être garantie.

Les demandeurs d'asile doivent pouvoir bénéficier de tous les moyens de se faire entendre (information sur leurs droits, délai très rapide d'enregistrement des demandes d'asile, interprète, aide d'avocat et de tierces

personnes de son choix etc.) devant l'OFPRA, à l'instar de la commission de recours des réfugiés.

Les demandeurs d'asile ne doivent plus se retrouver dans la précarité. Ils doivent en conséquence disposer d'un vrai dispositif d'accueil et d'hébergement, du rétablissement de l'autorisation de travail et accéder aux droits sociaux de tous.

Nous refusons absolument la notion d'"asile interne", de "zones de protection", de "pays sûrs", notions floues permettant l'expulsion de demandeurs d'asile vers des zones dangereuses pour leur intégrité physique et morale.

Nous voulons l'application réelle du droit d'asile aux victimes de discriminations violentes homophobes, transphobes, lesbophobes et sexistes (y compris dans le cas de mariage, d'"esclavage domestique" ou de prostitution forcée) ainsi qu'aux personnes transgenres persécutées dans le pays d'origine et ce sans considération sur les Etats dits sûrs. Cette mesure impose une interprétation systématique de la Convention de Genève en ce sens.

Reconnaître la citoyenneté européenne de résidence

Tous les sans-papiers qui le demandent doivent être régularisés. ➤

SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE [SUITE]

Les lois en vigueur créent une nouvelle discrimination entre les ressortissants de l'ancienne Union Européenne, libres de s'installer et de travailler, ceux des nouveaux pays titulaires de demi-droits et tous les autres. Ces derniers ne faisant pas partie de l'UE, doivent arracher les droits de subsister décemment, se soigner ou bien fonder une famille. Arrestations, expulsions, répression accrue, hommes, femmes et enfants expulsés de logements et mis à la rue, preuves indéniables d'une politique discriminatoire et injuste.

Appliquer le droit de vivre en famille

Les textes internationaux signés par la France prévoient le droit de chacun au "respect de sa vie privé et familiale" et le droit supérieur des enfants à ne pas être séparés de leurs parents.

Pour mettre en oeuvre ces principes, la France distingue actuellement deux catégories de citoyens résidents : les Français (et assimilés comme les Européens et les réfugiés politiques) et tous les autres.

Depuis quelques années le droit des premiers à vivre avec leur famille se restreint, à cause du fantasme sexiste et raciste du "mariage blanc". Mais il est cependant actuellement globalement reconnu malgré quelques limitations inutiles.

Pour les autres, les étrangers, par contre l'arbitraire est total. Pour pouvoir vivre avec sa famille, et donc éventuellement lui permettre d'accéder au territoire français, l'étranger doit suivre la procédure, de "regroupement familial", longue et soumise à des conditions draconiennes (revenu, logement, non-présence en France de la famille...). De plus une interprétation rigide des textes crée une discrimination de plus en plus forte envers des citoyens qui résident en France de façon régulière.

Prenant le contre-pied total des projets actuels du gouvernement, qui visent en fait à supprimer le droit de vivre en famille pour les étrangers et à restreindre le droit des Français à avoir une famille étrangère, les Verts proposent la suppression du regroupement familial et l'unification du droit à vivre en famille de l'ensemble des résidents sur la base des procédures qui respectent le mieux les conventions internationales.

Garantir la liberté de circulation et la sécurisation du séjour pour les étrangers en France

La mobilité humaine connaît une croissance forte et continue. Les causes de migration sont multiples : guerres, violations des droits de l'Homme, catastrophes et dégradations environnementales ou situa-

tions économiques très précaires. La France, ainsi que l'Europe dans son ensemble, représente un espace de stabilité qui continuera à exercer dans les prochaines années un attrait important pour ces populations durement touchées. Les sociétés qui les accueillent doivent respecter la dignité des immigrés et assurer le respect de leurs droits.

Or force est de constater que la précarisation des droits des migrants est en aggravation constante.

Afin de garantir à ces populations le respect des droits universels attachés à la personne humaine, la France doit ratifier la Convention Internationale des Droits des Migrants. Cette convention, qui s'applique à tout le processus de migration (préparatifs, départ, transit, séjour) vise à garantir le respect des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine, en particulier la liberté de circulation et de choix du lieu de résidence, le droit à la sécurité, la protection contre les discriminations,...

Cette convention, adoptée à l'unanimité par les nations Unies en 1990, et entrée en vigueur le 1er juillet 2003, n'a été signée à ce jour que par trente états, essentiellement des pays d'émigration. En ratifiant ce texte, la France jouerait un rôle moteur au niveau européen en ouvrant ainsi la voie à d'autres ratifications.

La ratification constitue une première étape, incontournable, dont l'application effective est soumise à contrôle, et qui donne une possibilité de recours en cas de non-respect. Les étrangers en France doivent pouvoir bénéficier de la mise en place d'une telle protection internationale. ►

SORTIR L'IMMIGRATION DE LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SA VISION POLICIÈRE [SUITE]

Assurer l'égalité des droits pour tous les hommes et toutes les femmes vivant en France, qu'ils/elles soient français-e-s, d'origine étrangère, immigré-e-s, et quel que soit leur statut

Il existe une oppression spécifique aux femmes issues de l'immigration du fait de leur dépendance à leur partenaire comme parfois de leur pays d'origine, et de leur précarité.

Pour lutter contre celle-ci, il faut mettre en place une autonomie juridique des femmes migrantes afin qu'elles ne dépendent plus de leur partenaire, faciliter l'accès à un cursus comprenant alphabétisation et/ou langue française et formation professionnelle, et abrogerons les conventions bilatérales défavorables aux femmes.

Abroger définitivement la double peine

Des milliers de personnes ayant leurs attaches en France, mais qui n'ont pas la nationalité française, et qui ont déjà subi une peine consécutive à une condamnation, sont expulsées dans un pays où elles n'ont pas d'attache, à la seule vue de leur nationalité. Ce bannissement des temps modernes, aux conséquences sociales et humaines dévastatrices pour les intéressés et leur entourage, est incompatible avec le principe du droit français selon lequel nul ne peut être condamné deux fois pour le même délit. Nous demandons la suppression de la peine d'interdiction du territoire, un relevé de plein droit des interdictions judiciaires du territoire français prononcées, une abrogation de plein droit des arrêtés d'ex-

pulsions prononcés, et l'interdiction de toute mesure d'expulsion d'étranger en possession d'un titre de séjour ou remplissant les conditions pour en obtenir un.

Triple peine en fait car la sanction indirecte infligée à l'entourage de la personne touchée par la double peine constitue une peine supplémentaire. De fait, la protection de la vie familiale n'est pas effective : en contradiction avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme et l'Ordonnance de 1945 qui protège de l'expulsion les parents d'enfants français, chaque année sont prises des mesures d'éloignement du territoire français selon lequel nul ne peut être condamné deux fois pour le même délit. Nous demandons la suppression de la peine d'interdiction du territoire, un relevé de plein droit des interdictions judiciaires du territoire français prononcées, une abrogation de.

DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S



Les Verts estiment urgent de répondre durablement aux besoins de logements de tous les habitants de notre pays ainsi que la réduction des charges pour les ménages en particulier celles liées au chauffage et à l'électricité. La solidarité dans le logement est un droit et un devoir. Nous rendrons opposable le droit au logement pour les personnes défavorisées et nous renforcerons l'obligation de réaliser sur le

territoire national, dans les différentes communes, la part minimum de logements sociaux. Les priorités de nos actions iront à la réhabilitation, à l'éradication de l'habitat insalubre et à la construction d'un million de logements sociaux et écologiques durant la mandature. Le droit au logement sera inscrit dans la constitution.

Une couverture ogement universelle est mise en place pour rendre effectif le droit au logement

Le droit au logement des personnes défavorisées est instauré par un droit de recours devant une autorité responsable, l'agglomération (EPCI). L'État a la responsabilité de la prise en charge des sans-abris avec des structures adaptées aux publics à la rue, notamment ceux souffrant de troubles psychiatrique, avec de longues durées de séjour, permettant un suivi médical et social suffisant.

Une loi permettra la mise en œuvre par l'État d'un recensement de l'habitat indigne sur l'ensemble du territoire national et imposera un Plan

national d'éradication de l'habitat insalubre et du saturnisme dans chaque collectivité afin de mettre en sécurité les personnes occupant des logements insalubres : rendre obligatoire le relogement des occupants expulsés en raison de l'insalubrité et du péril. Sur le budget de l'État sera constitué un fond d'urgence et d'assistance au relogement obligatoire.

Sera englobé dans ce plan la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants en prévoyant leur relogement dans des résidences sociales, dans le parc social classique et dans le secteur diffus en développant les foyers soleils (un centre lieu d'accueil qui rayonne vers des logements situés dans des immeubles voisins). La production de résidences sociales pour

jeunes en structures collectives ou éclatées ainsi que celle des logements individuels sera augmentée. Les résidences universitaires correspondant aux besoins des étudiants seront réhabilités et un plan de relance de la construction sera engagé.

Nous proposons le doublement des logements d'urgence : une place de logement d'urgence par tranche de 1000 habitants pour les petites communes et EPCI et deux places par tranche de 1000 habitants pour les villes de plus de 100 000 habitants. Il faut une augmentation et un rattrapage de l'APL ainsi que le rétablissement du bénéfice de l'APL pour ceux qui ont droit à une aide inférieure à 24 euros par mois.

Un million de logements sociaux et écologiques seront construits durant la mandature. Nous voulons rendre effective la loi de Programmation de construction de deux cent mille logements sociaux (PLAI, PLUS) et écologiques (pour réduire en particulier les charges de chauffage et d'électricité) par an pendant toute la mandature pour rattraper et reconstituer le parc de logement social en France. Le PLS ne fait pas partie des logements sociaux.

Une taxation de tous les produits bancaires sera instaurée pour financer la politique du logement social et la politique de la ville.



DROIT AU LOGEMENT POUR TOU-TE-S [SUITE]

Nous proposons également d'imposer réglementairement dans les PLU un taux de logement social minimum obligatoire (de 30 à 70 %) dans toutes les constructions neuves de plus de 10 logements, selon les différents secteurs de la ville et leur taux de logements sociaux.

De plus, il faut appliquer la réquisition foncière dans les communes qui n'appliquent pas le taux de 20 % pour la réalisation du logement social sous l'autorité de l'Etat, avec obligation de réaliser du logement social et transfert à l'Etat de la compétence de délivrer le permis de construire. L'obligation des 20 % sera étendue à toutes les intercommunalités de 50 000 habitants.

L'amende faite aux communes qui ne respectent pas les 20 % de logement sociaux dans leur parc (passer de 150 €/logement à 1500 € par logement) sera multipliée par dix. Et les avantages fiscaux de Robien qui pèsent sur les finances publiques et qui ne contribuent pas à l'équité sociale dans le logement, seront supprimés.

Pour promouvoir la mixité et la création de logements sociaux dans le diffus, permettre aux copropriétaires

d'un immeuble de préempter un appartement mis en vente dans la copropriété pour faire des logements sociaux. L'achat serait financé par un prêt à la Caisse des Dépôts dont la copropriété serait remboursée en partie grâce aux loyers des appartements. L'Etat prendrait en charge la différence entre le loyer perçu et la mensualité du crédit. L'attribution des logements sociaux serait décidée par la commune.

Pour garantir un logement décent à tous, il faut interdire les coupures d'eau et d'électricité pour les ménages modestes en difficultés. Le niveau de consommation est garanti par l'Etat.

Pour décourager la non mise en location ou en vente de biens immobiliers, les montants des loyers qui auraient été perçus si le bien avait été mis en location au prix du marché seront intégrés dans les revenus imposables des particuliers et dans les comptes de résultat des entreprises. Cette mesure entrera en vigueur après un an de non occupation et ne s'applique pas aux biens pour lesquels une procédure judiciaire est en cours dans le cas d'une succession par exemple.



Ce qui caractérise la fin du XX^e siècle, c'est le large accès des adolescents aux études secondaires et aux diplômes post-baccalauréat. L'objectif de démocratisation, assigné par l'accès de 80 % d'une classe d'âge au Bac, a été assumé par les acteurs éducatifs, notamment les enseignants, confrontés pourtant à des profils d'élèves entièrement nouveaux. Cependant, la diversité culturelle et sociale issue de cette démocratisation, au lieu d'être intégrée comme une richesse, est vécue par l'ensemble des acteurs comme un handicap à la cohésion de la vie des établissements, mais

aussi à l'acquisition harmonieuse et réussie des connaissances de base. De fait, le peu de prise en compte réelle de préoccupations pourtant nécessaires à transmettre via les savoirs et les pratiques éducatives : vivre avec la différence, composer avec des situations familiales ou sociales difficiles, faire face aux défis planétaires a laissé se développer une crise. Cette crise larvée concerne l'ensemble du système : contenus, méthodes, fonctionnement administratif, recrutement des maîtres et des cadres...

Les Verts considèrent que le XXI^e siècle doit être celui d'une école refondée qui affirme les principes suivants :

- Intégrer l'école dans une vision globale de la place de la jeunesse dans la société et des devoirs de celle-ci à son égard. Un projet éducatif ne peut se concevoir sans repenser la place de la jeunesse et l'articulation de l'école avec les autres lieux de socialisation et de formation. Il faut construire et développer la relation entre l'école et l'environnement périscolaire, le partenariat entre les différents acteurs de l'Éducation, en particulier de l'éducation populaire et l'implication des collectivités locales.
- Reconnaître les différences sociales et culturelles comme une richesse et assurer la prise en compte de tous les élèves pour construire un monde en commun. De nouvelles méthodes d'intégration doivent

émerger qui respectent et valorisent les diversités culturelles et sociales, tout en fédérant autour d'un projet démocratique et des valeurs communes : laïcité, égalité, solidarité.

- Privilégier l'acquisition d'outils conceptuels (apprendre à apprendre) et de compétences transversales plutôt que l'empilement de connaissances. Une éducation tout au long de la vie doit permettre de se dégager du "productivisme scolaire" actuel des programmes.
- Développer les activités de coopération et de solidarité au détriment des activités de compétition. Il faut augmenter les temps de travail en commun (y compris pour les enseignants) et le travail sur projet sur le modèle des Itinéraires de Découverte ; des travaux personnels encadrés ou des Projets pluridisciplinaires à caractère professionnel ; l'initiation des élèves à la communication non violente et à la médiation scolaire doit être encouragée à tous les niveaux du système éducatif.
- Mettre en œuvre une véritable formation professionnalisante et une formation continue des enseignants et acteurs de l'Éducation. Il faut mettre en œuvre une analyse des

pratiques, des techniques de projet et d'évaluation collective, une interdisciplinarité, des pédagogies nouvelles, des formations communes avec les non enseignants.

- Affirmer à la fois la séparation et le lien école/travail. L'école prépare à prendre sa place de citoyen, mais aussi d'acteur social et économique. Aussi, de concert avec l'acquisition d'une bonne culture générale, celle d'une culture générale technique est nécessaire afin de permettre un développement de l'esprit critique et une bonne adaptation à la société et à l'emploi. Il est également nécessaire de redynamiser là où elles existaient (principalement les filières professionnelles) les formations axées sur l'éco-citoyenneté, les modes de consommation et l'environnement (déchets, eau, énergie) et de les étendre à l'ensemble du système éducatif, dès le primaire.

Les Verts affirment donc la nécessité d'une proposition globale et cohérente menée en concertation avec les personnels. Nous considérons qu'elle doit être à la fois incitative, par la valorisation et la multiplication des pratiques positives existantes et directive afin d'agir sur les nœuds qui bloquent le système lui-même.

REFONDER L'ÉCOLE [SUITE]

Pour ce faire il est nécessaire de penser l'école comme un des éléments d'une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente et concertée :

- Au cours des années, les missions de l'école ont été étendues : insertion des élèves, prévention santé, sexualité, civisme et citoyenneté... Aux politiques centrales ont été adjointes de nombreuses politiques territoriales : Projets éducatifs locaux, contrats de ville, projets d'action culturels... L'école ne peut pas répondre à tout, il faut définir une politique de l'enfance et de la jeunesse concertée.

- Les Verts veulent créer des Établissements Publics de l'Enfance (E.P.E.) communaux ou intercommunaux, lieux de la mise en œuvre de partenariats actifs entre les enseignants et l'ensemble des acteurs locaux (parents, élèves, mouvements d'éducation populaire, acteurs socioculturels, élus, aménageurs, services techniques...). Ces E.P.E devront être couplés et travailler avec des Maisons de la parentalité (ou École des Parents) à même de venir en aide à ceux qui ne parviennent plus à encadrer et éduquer leurs enfants.

- Réaffirmer le droit à l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous. On constate dès le primaire, une différence d'aptitude à entrer dans les apprentissages (usages différents de la langue et des exercices scolaires). C'est le premier moment de "décrochage". L'école doit prendre en compte des diversités culturelles et sociales, qui peuvent être un obstacle à l'apprentissage, mais peuvent aussi être sources de savoirs et de compréhension mutuelle. Pour ce faire, l'École doit proposer, prioritairement en Z.E.P., des ateliers de pratique, afin de res-

taurer l'égalité devant le savoir. La vérification de l'acquisition d'un socle commun correspond à l'engagement de la société vis-à-vis de tous les élèves.

- Lutter contre les stéréotypes sexistes et homophobes. Il faut dès la petite enfance que l'École soit attentive à ne pas véhiculer des stéréotypes débouchant sur une division sexiste des rôles à l'école et dans les activités extrascolaires, voire à des orientations discriminantes. Nous demandons que soient organisées : des formations spécifiques sur ce sujet en direction des parents, des éducateurs et animateurs ainsi que des campagnes sur le partage des tâches, l'image de la femme et contre l'homophobie.

- Une véritable mission d'inclusion attribuée à l'école pour les personnes en situation de handicap. Nous proposons la mise en place de moyens pour l'accessibilité des lieux, le développement des moyens pédagogiques adaptés aux besoins des enfants, une formation initiale et continue des enseignants, en particulier dans les IUFM, un développement des centres de ressources pédagogiques dirigé vers le monde enseignant et des dispositifs d'auxiliaires d'intégration scolaire.

- Réorganiser les classes préparatoires aux grandes écoles et les premiers cycles universitaires. Il n'est pas normal de surencadrer les uns et de laisser les autres livrés à eux-mêmes. Cette inégalité républicaine est coûteuse socialement et individuellement destructrice. De plus la formation des élites ne doit plus reposer sur un modèle unique, fondé sur les mathématiques, qui conforte la société productiviste.

Une autre formation des élites doit participer à la construction d'une autre société.

- Une éducation et une formation tout au long de la vie. Ce qui implique un accès à l'école et à la formation ouvert et la mise en œuvre de programmes, de moyens et d'institutions permettant des chances égales d'apprentissage et de réussite pour tous.

- Redynamiser les formations en économie sociale et familiale axées sur l'éco-citoyenneté.

Rénover le fonctionnement du système éducatif par la mise en œuvre d'un plan de développement de l'initiative et de l'innovation.

Trop de réformes ont été imposées de façon législative. Les Verts proposent au sein de l'Éducation Nationale de conforter et valoriser les expériences de terrain, pour que notre pays fasse jeu égal avec les nations les plus performantes en matière de réussite scolaire. L'initiative des enseignants et l'innovation, l'adaptation continue à la diversité des élèves, la valorisation de toutes les formes d'intelligence, doivent être au cœur de la démarche pédagogique. Il s'agit de rendre les enseignants acteurs du changement pour des élèves davantage acteurs de leur formation.

Aussi nous demandons :

- Que soit lancé un appel à projets d'équipes auprès des établissements scolaires pour qu'au moins deux cents établissements soient labellisés sur la base des quatre objectifs suivants : le développement des activités culturelles et de la créativité dans l'enseignement ; l'introduction à l'école de la culture du débat et de



REFONDER
L'ÉCOLE
[SUITE]

la recherche du consensus ; la mobilisation des parents comme principaux partenaires éducatifs au travers de projets pédagogiques ; l'ouverture à la société et aux partenariats en particulier avec les mouvements d'éducation populaire. Il faut également développer dans les universités des formations spécifiques concernant la médiation scolaire et familiale, afin d'avoir à la disposition des écoles, collège et lycée, des formateurs à la médiation, aux compétences reconnues. L'ensemble des projets et expériences menées dans ce cadre serviront de point d'appui à une réforme des enseignements, ceci avec une attention particulière au niveau des Z.E.P.

- Que soit posée la question de l'autonomie des établissements : leur différenciation est prise en compte par les parents et les enseignants, elle est connue de tous (hit parade dans la presse). Il faut la contrôler et l'encadrer. Chaque établissement doit recevoir au-delà des moyens répartis équitablement une enveloppe à gérer en toute autonomie, sur proposition des projets collectifs d'établissements, soumis à évaluation. C'est au niveau des collectifs éducatifs que s'organise le dynamisme de l'école ; ce moteur est la condition sine qua non d'une école vivante. Tous conviennent aujourd'hui qu'une plus grande responsabilité doit être confiée aux acteurs, enseignants, parents, élèves, une démocratie participative. Dans ce cadre, on devra également poser la question de sortir de l'organisation hiérarchique de l'école, et peut-être de dissocier la fonction de président du CA et celle de chef d'établissement.

- que soit mise en place une gestion des établissements décentralisée, participative et démocratique. Une part

beaucoup plus large des décisions doit être prise localement et démocratiquement (participation des partenaires à la gestion, participation des élèves à l'élaboration du règlement intérieur, maison des lycéens...). Il faut réorganiser les procédures de décisions et la concertation entre les niveaux administratifs en donnant de nouveaux rôles aux conseils d'administration.

- Que les nouveaux établissements construits le soient selon la norme HQE (Haute Qualité Environnementale) et soient exemplaires par leur sobriété énergétique, leur conception concertée avec tous les acteurs (architectes, enseignants, parents, élèves...), leurs espaces de citoyenneté ouverts sur le quartier... Afin que l'École soit, dans son architecture même, le premier espace public de citoyenneté.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONJUGUER EXCELLENCE ET DIVERSITÉ

Donner à chacun un haut niveau de formation et de qualification est non seulement un impératif moral et économique, c'est aussi un moyen de développer le sens critique et l'appréhension de la complexité, éléments consubstantiels de la pensée écologiste. Or, si l'accès à l'enseignement supérieur s'est largement ouvert (il s'approche de 60% d'une classe d'âge), comme il l'est dans l'ensemble des pays dits développés, les choix politiques français en la matière ont été tout à fait singuliers. Apportant un fort soutien à des filières hautement sélectives voire élitistes, l'Etat a en particulier largement négligé l'université. Les conséquences de ces choix sont multiples :

- Des filières professionnelles courtes et sélectives (2 ou 3 ans) qui rencontrent un réel succès.
- Des classes préparatoires survalorisées à l'extrême, notamment en tant que "voie royale" vers les grandes écoles, en dépit de leurs travers : sélection précoce,

compétition à outrance et concentration sur la capacité brute de travail au lieu de l'autonomie intellectuelle et du raisonnement expérimental.

• Formation d'une élite en vase clos qui n'a jamais approché le milieu de la recherche (ce qui ne peut être étranger au faible investissement privé dans la recherche) ; ce mode de sélection favorise les héritiers et les réseaux durablement implantés dans la société (l'exemple extrême étant les grands corps de l'Etat).

En parallèle, les diplômés de l'université voient leurs titres sous-valorisés et la capacité de recherche du pays est amoindrie car les enseignants-chercheurs, qui constituent la très grande majorité du potentiel de recherche, consacrent la très grande majorité de leur temps à l'enseignement.

Enfin, finalement ce système est parfaitement illisible de l'extérieur, et même de l'intérieur.

Pour corriger cette situation, un effort budgétaire significatif devra être consenti en direction de l'enseignement supérieur et tout particulièrement de l'université : il s'agit simplement de replacer le financement par étudiant au niveau de la moyenne européenne. Cet effort se traduira principalement en 3 volets :

- Un plan de programmation de l'emploi universitaire de façon à relever le taux d'encadrement en personnel administratif et technique et à permettre d'ici la fin de la mandature un retour à 150 h d'enseignement pour les enseignants-chercheurs, dont l'évaluation intégrera la qualité de leur enseignement.
- Un plan d'investissement immobilier (intégrant la norme HQE) visant à restaurer des locaux universitaires souvent vétustes et à mener un plan d'urgence de construction de résidences étudiantes (privilégiant des chambres de 16m²), une partie étant réservée à l'accueil de chercheurs visi-

teurs et d'étudiants en court ou moyen séjour.

- La définition d'un statut de l'étudiant, incluant un Revenu Minimum Etudiant, financé via la suppression de la demi-part fiscale, afin d'établir l'autonomie de l'étudiant par rapport aux revenus de sa famille et de mettre fin au scandale des cent mille étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté. Dans ce cadre des mesures spécifiques seront prévues pour les étudiant-e-s ayant des enfants, en prenant en compte la période de maternité. Cette correction budgétaire permettra une évolution pédagogique visant à corriger les dysfonctionnements du système français, notamment freiner une course à l'excellence, qui mine l'enseignement dès le secondaire :

- Passage des classes préparatoires du cadre des lycées à celui des universités, avec suppression de la sélection a priori.
- Intégration poussée des grandes écoles dans les PRES et incitation

à la mutualisation des unités de valeurs entre universités et écoles dès la licence.

- Ouverture accrue des GE à la formation continue.
- Augmentation de l'offre de formations courtes, en développant en parallèle les passerelles permettant aux étudiants de se réorienter vers des filières longues s'ils le souhaitent.
- Valorisation du doctorat dans le milieu professionnel (conventions collectives) et dans la fonction publique (création de grilles de rémunérations ad hoc et quotas d'embauche).
- Soutien aux étudiants partant en séjour long (un semestre au moins) dans une université étrangère (et notamment européenne), avec un objectif annuel de 25 % de titulaires d'une Licence ou d'un Master ayant effectué un tel séjour d'ici la fin de la mandature.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La loi 2005 ne tient pratiquement aucun compte du travail d'analyse et de proposition poussé réalisé, démocratiquement et dans la transparence, par les chercheurs et des acteurs de la société civile, lors des états généraux de la recherche. Au contraire elle vise à ancrer la recherche dans la logique libérale et productiviste : financement généreux et inconditionnel à la recherche privée, culture de projet au détriment de la recherche de base,

précarisation des personnels, absence de dialogue avec la société. Quant aux moyens accordés, ils ne représentent en réalité pour la recherche publique qu'un simple suivi de l'inflation.

Le risque est donc grand de voir se déliter tout le potentiel de recherche et d'innovation français, le syndrome le plus immédiatement visible étant la désaffection des étudiants pour des études qui ne leur offrent guère de débouché prévisible.

Une approche écologique de la recherche doit, au contraire, permettre de répondre aux exigences suivantes :

- Démocratisation des choix techniques et scientifiques, alliance entre recherche et besoins non-marchands de la société civile : débat parlementaire quinquennal sur la programmation des grandes orientations nationales de recherche et d'innovation, précédé de conférences de citoyens ; financement par l'ANR de projets en partenariat laboratoires-associations, sur le modèle des PICRI ; possibilité pour les chercheurs d'être détachés dans des associations ou de mener des actions pédagogiques ambitieuses, avec des conséquences positives sur leur évaluation ; ouverture du Haut Conseil de la Science à la société.

- Bonnes conditions de recherche pour l'ensemble des personnels : cela passe notamment par un allègement de la charge des enseignants-chercheurs (objectif de revenir progressivement à 150h d'enseignement annuel), la réaffirmation du statut permanent comme règle, et une dotation de base significative pour les laboratoires.

- Capacité à se projeter dans le futur : une loi de programmation sur 5 ans est indispensable, de

manière à garantir un flux de recrutement régulier et une relative stabilité des financements.

- Contrôle rigoureux de l'efficacité de la dépense publique : le financement de la recherche privée (crédit impôt-recherche notamment) doit être évalué avec une attention au moins égale à celui qui est donné à la recherche publique, en introduisant des critères de qualité de recherche, d'emploi, et de développement soutenable.

- Réaffirmation d'une culture de la connaissance avant celle de projet : ceci passe notamment par une révision des objectifs de l'Agence Nationale de la Recherche (qui devrait être supervisée par le HCS rénové), qui a une vocation légitime à être un instrument de définition de priorités thématiques mais ne doit en aucun cas devenir l'outil principal de financement de la recherche.

- Rejet du brevet sur le vivant et sur les savoirs : encouragement des modes coopératifs ascendants de production des savoirs, d'innovations, et de richesses (logiciel libre, innovation pharmaceutique pour les maladies négligées, réseaux de veille pour la santé environnementale, cultures numériques coopératives, etc.)

- Reconnaissance du rôle des sciences sociales : l'analyse de la crise économique et sociale ne pouvant se faire sans expertise scientifique, les sciences "douces" ne doivent pas être les parents pauvres de la recherche.

- Les Verts veulent faire voter dès le début de la mandature une loi de programmation de la recherche garantissant sur 5 ans une part de 3 % du PIB pour la dépense de recherche, sans recours à l'emploi précaire, et créant les conditions d'une réelle démocratisation et d'un nouvel essor de la recherche.

DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles proposée par l'UNESCO, Agenda 21 Culture, Conférence des ministres de la culture... la diversité culturelle est au centre des débats sur les échanges culturels internationaux. Également au cœur des réflexions suscitées par l'urgence sociale elle pousse à repenser fondamentalement les liens entre arts, cultures et citoyenneté et met en exergue la nécessité de sortir la politique culturelle française de l'impasse.

À des politiques culturelles orientées par la recherche de prestige, de rayonnement ou de défense de la culture française, nous préférons une action culturelle publique favorisant les expressions créatrices, ouvrant de nouveaux espaces d'échanges et d'expérimentation culturels, basée sur la notion de bien commun culturel, prenant en compte toutes les cultures dans leurs richesses et leurs diversités.

Parce que nous considérons la culture comme un bien-commun de l'humanité, il ne peut être

question de la livrer aux seules règles du commerce et de la libre concurrence. Face au marché, il faut maintenir et développer une intervention publique conséquente.

La défense des arts, de l'information et de l'éducation ne peut que s'appuyer sur le respect des cultures minoritaires, en particulier celles issues de l'immigration, dans le respect des personnes. C'est au travers de ces notions, mais aussi de celles de pays, de régions, de fédéralisme, de peuples et de populations solidaires que le concept de diversité culturelle prend pour nous tout son sens et sa force. Elles constituent les piliers d'un projet écologiste basé sur la diversité culturelle.

Nous affirmons que la défense de sa diversité implique tant la libre circulation des hommes et des œuvres que la possibilité à chacun et chacune de résider là où il le souhaite pour y exercer son activité et bénéficier de l'enseignement public et d'un minimum de ressources.

Garantir l'expression et la participation de toutes les cultures

La diversité replace le tissu culturel complexe au cœur du politique et de l'économie. L'ensemble des politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et d'aménagement du territoire...), doivent prendre en compte la dimension culturelle dans leur action :

- Favoriser l'interculturalité, la reformulation des traditions et le dialogue intergénérationnel.
- Soutenir la diversité linguistique et l'expression des identités culturelles plurielles
- Développer les processus de coopération culturelle internationale fondée sur le développement au niveau local et sur des principes de solidarité et de réciprocité.
- Reconnaître l'empreinte culturelle de toutes les politiques

publiques et créer des outils transversaux d'évaluation.

- Élargir le champ du patrimoine au patrimoine écologique, industriel, artisanal et ethnologique afin de l'inscrire dans une dynamique de lien social et de reconnaissances des cultures populaires comme bien commun à partager.

Faire entrer la culture en démocratie

Les modalités de décisions en matière de politique culturelle contribuent à maintenir une coupure entre une culture légitime qui pourrait bénéficier des aides publiques et une culture qui serait moins légitime et donc laissée pour compte ; la transparence des choix et la participation citoyenne, tant dans le processus de prise de décision que dans l'évaluation de programmes et des projets, sont urgentes. Il faut :

- Inscrire dans toutes les chartes et les contrats des institutions culturelles subventionnées une clause demandant la prise en compte de la diversité culturelle, de manière à garantir à tous la variété des œuvres et des cultures et à chacun le respect et le soutien à ses pratiques culturelles.
- Impulser la création de Conseils artistiques et culturels sur le modèle des Conseils de quartier, en associant des représentants d'usagers, d'associations et de professionnels de la culture.
- Ouvrir le réseau d'équipements conventionnés à de nouveaux modes d'animation locale au sein desquels artistes, gestionnaires, institutions et usagers s'inscrivent dans le dialogue citoyen.
- Élaborer localement des solidarités répondant aux phénomènes de relégations sociales et territoriales.
- Créer des outils de régulation régionaux et interrégionaux

DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE [SUITE]

garantissant une distribution équitable des moyens et des aides ainsi que la prise en compte des particularités territoriales.

- Placer au cœur du projet de construction européenne, les questions de culture et de civilisations, en levant les ambiguïtés juridiques qui peuvent affecter la diversité culturelle. Il s'agit notamment d'ouvrir des espaces de concertation transparents entre citoyens, professionnels et décideurs politiques en vue d'établir des éléments de politique culturelle commun.

Relancer la démocratisation culturelle par l'éducation et les pratiques artistiques

L'éducation artistique et les pratiques culturelles sont des facteurs essentiels pour l'épanouissement personnel, elles permettent également une ouverture sur le monde par l'acquisition de langages communs contemporains. Par ailleurs, l'augmentation régulière de l'offre artistique, n'a pas entraîné de réelle démocratisation. Pour la promouvoir il est nécessaire de valoriser davantage les parcours de découverte. Il convient donc :

- Élargir les socles communs de connaissance et les programmes de l'Éducation Nationale à l'éducation artistique.
 - Promouvoir la culture scientifique et technique auprès de tous les citoyens afin que chacun possède un minimum d'outils critiques face aux problèmes éthiques, sociaux, économiques et écologiques posés par les applications potentielles des nouveaux savoirs scientifiques (OGM, nanotechnologies, nucléaire...)
- À cet égard, le partenariat avec des artistes professionnels, des associa-

tions d'éducation populaire sera partie intégrante de ces dispositifs.

- Élargir la définition de "richesse patrimoniale des usages" du point de vue des spécificités linguistiques, historiques et sociologiques ainsi que la question de la mémoire des immigrations successives en France.
- Relancer les aides aux associations d'Éducation populaire et aux Collectifs d'artistes engagés dans la formation ; accroître la place de l'action culturelle au sein de la Politique de la Ville ; intégrer le travail de transmission dans les statuts professionnels des artistes.
- Développer les équipements collectifs qui, en complément des lieux de diffusions, seront destinés à l'exercice et au développement de tous les types de pratiques artistiques et culturelles, d'un accès aussi simple que peut l'être une bibliothèque ou une piscine.

Garantir les moyens nécessaires à l'économie de la création

L'initiative autonome des citoyens, qu'elle soit individuelle ou collective, est le fondement de la liberté culturelle et de la créativité. Aussi, les politiques comme l'économie de la culture doivent s'approcher d'un point d'équilibre entre secteur public, économie sociale et solidaire (qu'il convient de développer) et économie de marché.

L'État doit être le garant d'un dialogue social basé sur la solidarité interprofessionnelle prenant en compte la spécificité des emplois liés à la création artistique et à la diffusion artistique. Il doit prendre, avec les collectivités territoriales et les entreprises culturelles subventionnées (radio,

télévision, théâtres...) toutes ses responsabilités en terme de financement de l'emploi culturel public. Dans ce cadre nous demandons dès la prochaine mandature le lancement "d'États Généraux du financement de la création et de l'emploi culturel" rassemblant l'ensemble des partenaires afin, en particulier, de sortir par le haut de la crise liée à la réforme de l'intermittence du spectacle et de l'audiovisuel sans pénaliser les acteurs actuels. Il faut :

- Mutualiser les outils de service public (salles de spectacles, musées, centre d'art...) pour en faire des lieux mieux partagés et aider le développement du secteur de l'économie sociale dans le secteur culturel (coopératives, SCIC...).
- Inciter, par des exonérations fiscales, les citoyens à financer volontairement culture par la mise en place d'un "micromécénat citoyen" permettant le soutien à la création et à la diffusion d'œuvre, au travers de dons fait à des associations ou structures à but non-lucratif.
- Garantir dans le budget de l'État la part nécessaire pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle de régulateur de l'économie de la culture -1% du budget de l'État à périmètre constant étant un plancher minimum- et réserver au sein de ce budget une part significative pour le soutien à la création contemporaine et à l'emploi culturel
- Redéfinir et limiter l'exploitation des patrimoines à des fins touristiques qui standardise l'environnement et les rythmes de vie et ne prend pas en compte les équilibres locaux d'échanges et de production.

VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

La concentration économique met en danger le pluralisme de l'information, l'éthique de la programmation et la capacité de création indépendante.

L'arrivée de la télévision numérique terrestre (T.N.T.) semblait pouvoir répondre aux attentes de petits opérateurs, ancrés sur des territoires de vie et soucieux de rapprocher les citoyens de « leurs » médias. Or, les critères de l'instance de régulation en matière d'attribution des fréquences (C.S.A.) mettant en avant la solidité financière des futurs opérateurs ont conforté les grands groupes.

Pour permettre le pluralisme audiovisuel, il est nécessaire d'accentuer les mesures anti-concentration en ce qui concerne le cumul des autorisations d'exploitation de fréquences, et de simplifier l'application des dispositions anti-concentration actuelles.

Par ailleurs la majorité des médias français est actuellement aux mains de grands groupes industriels et financiers (Bouygues, Lagardère, Dassault...) qui bénéficient largement de commandes publiques. Une législation rendant incompatible le contrôle des groupes et des réseaux média par des holdings industrialo-financiers qui reçoivent des commandes publiques est indispensable pour empêcher des conflits d'intérêts dangereux pour la démocratie.

Enfin, le non-respect récurrent des cahiers des charges des chaînes commerciales montre l'urgence d'une réforme d'un C.S.A. qui ne joue plus son rôle. Le mode de nomination des membres doit être modifié afin d'en faire un organe de régulation démocratique ouvert aux professionnels et aux usagers de la télévision.

Suppression de la publicité sur les chaînes publiques et taxation de la publicité au profit d'un renforcement du service public et des télévisions non commerciales

En l'espace de huit ans, le nombre de chaînes était multiplié par 2,5 en France alors que la production globale de fictions originales diminuait de 16 %.

Du côté du service public, la dépendance des recettes publicitaires limite ses capacités d'autonomie

et ses objectifs de qualité qui seuls peuvent lui permettre de s'ériger en contre modèle fort face à la puissance de groupes d'audiovisuels privés mus par une logique sans scrupule du profit.

Afin de libérer le service public de la pression des annonceurs, nous demandons la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Cette suppression doit s'accompagner d'une taxe qui compensera le supplément de marché publicitaire dont les télévisions commerciales bénéficieront du fait de cette interdiction. Cette taxe doit servir à la

création d'un fonds de soutien aux télévisions du tiers secteur et au renforcement des chaînes publiques (nationales ou locales) dont le financement actuel est notablement insuffisant (bien inférieur à celui des chaînes publiques en Grande-Bretagne et en Allemagne) et ne leur permet pas d'investir dans de grandes créations populaires.

Imposer l'usage des standards ouverts et favoriser l'utilisation des logiciels libres dans les administrations

L'ordinateur et Internet sont des outils utilisés aussi bien dans le milieu professionnel que dans le quotidien. La communication entre machines et logiciels de marques différentes est un problème que le monde de l'Internet a su résoudre par l'adoption de standards ouverts et non-proprétaires (par exemple le format HTML). Par ailleurs l'utilisation de standards ouverts garantit



VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION *[SUITE]*

la transparence des données utilisées (assurance que les fichiers ne contiennent pas d'information cachée ou illisible).

Afin de garantir la transparence et la pérennité des données informatiques de l'administration, nous demandons que cette dernière ait l'obligation d'utiliser des standards ouverts.

Les développeurs de logiciels libres font le choix de proposer des outils et des méthodes de communications librement utilisables, copiables, améliorables et réutilisables. La promotion, l'utilisation et la défense du logiciel libre sont des enjeux essentiels pour un développement harmonieux de la société de l'information et pour le partage des connaissances. La principale menace à l'encontre du logiciel libre est la tentative d'introduction de directives visant à autoriser la brevetabilité des concepts logiciels. Une telle approche engendrerait irréversiblement des monopoles commerciaux sur des catégories de logiciels et serait un frein à l'innovation technologique.

Afin de faciliter le développement de logiciels libres, nous demandons que leur utilisation soit facilitée dans l'ensemble des administrations et du secteur public. Par ailleurs les Verts affirment leur opposition à toute législation nationale ou internationale permettant de quelque manière que ce soit la brevetabilité logicielle.